



**PKBiel CPBienne**

Pensionskasse der Stadt Biel

Caisse de pension de la Ville de Bienne

# **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DURABLE**

## Sommaire

		Page
1	Définition	3
2	But	3
3	Responsabilité	3
4	Fondamentaux	3
5	Principes d'investissement	3
6	Portefeuille CPBienne	4
7	Critères d'évaluation	5
8	Entrée en vigueur	5



## 1 Définition

Pour la CPBienne, investir de manière responsable et durable signifie qu'outre les aspects économiques, elle tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions de placement.

## 2 But

La CPBienne assure les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Bienne et de près de 80 institutions et corporations d'intérêt public pour la prévoyance professionnelle.

La Caisse est destinée à assurer la prévoyance professionnelle des personnes assurées contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

## 3 Responsabilité

Au total, ce sont plus de 6'000 assurés et bénéficiaires de rente qui comptent sur les investissements avisés de la CPBienne pour assurer entre autre leurs prestations au jour de leur retraite.

De ce fait, la Caisse adopte des politiques de placements qui favorisent la stabilité et une prise de risque mesurée conformément à la stratégie définie dans son règlement de placement.

## 4 Fondamentaux

Les principes fondamentaux de durabilité impliquent la conservation durable des ressources naturelles, le renforcement de la cohésion sociale ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures.

Dans l'ensemble de ses activités, la CPBienne vise à conjuguer efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique.

## 5 Principes d'investissement

La CPBienne se positionne comme un acteur responsable et éthique et applique les principes suivants :

### 5.1 Intégrer le développement durable dans ses choix d'investissement

- les facteurs extra-financiers (ESG), ont une influence sur la performance des entreprises. Par conséquent, ils doivent être pris en compte dans les processus d'analyse.
- les solutions d'investissement qui intègrent les facteurs ESG sont favorisées en cas de profil « risque / rendement » similaire ;
- l'objectif d'impact environnemental et / ou social doit aller de pair avec l'exigence de rentabilité financière.

## 5.2 Respecter le devoir fiduciaire

- nécessite une approche prudente et diversifiée tant au niveau de l'allocation, du style de gestion que de la sélection des prestataires externes ;
- l'allocation stratégique et la diversification géographique sont des facteurs déterminants du risque et du rendement des actifs ;
- la diversification est un outil clé dans l'optimisation du portefeuille ;
- les coûts doivent être gérés explicitement et maîtrisés.

## 5.3 Adopter une vision long terme

- un horizon d'investissement à long terme est à la fois une responsabilité et un avantage ;
- la prise de risque est adaptée à la durée.

# 6 Portefeuille CPBienne

En tant qu'investisseur responsable, la CPBienne s'engage à inclure les critères ESG dans sa politique de placement, dans la mesure où cela est compatible avec les objectifs de rendements nécessaires à couvrir les engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de rentes.

## 6.1 Placements mobiliers

Les stratégies retenues doivent permettre de saisir les opportunités financières tout en respectant les principes du développement durable.

A défaut de solutions durables et performantes, la CPBienne s'autorise une marge de manœuvre pour investir dans des projets ou des entreprises qui n'intègrent pas formellement les enjeux ESG.

## 6.2 Placements immobiliers directs

Dans sa stratégie de développement immobilier, la CPBienne optimise constamment l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Les assainissements effectués permettent notamment de diminuer les émissions de CO2 du parc immobilier de la CPBienne. Une attention particulière est portée à l'équilibre entre l'habitabilité des lieux, l'efficacité énergétique ainsi que la mise à disposition d'appartements à loyer abordable.

Une optimisation constante du portefeuille sur la base d'objectifs identifiés et clairs tournés vers l'avenir consolide la valeur durable du parc immobilier de la Caisse.

## 7 Critères d'évaluation

Une analyse de durabilité mensuelle aide la CPBienne à évaluer le caractère durable de ses placements et de prendre d'éventuelles actions correctives. Les placements compatibles ESG sont classés en 5 catégories, du plus durable au moins durable.

L'analyse de durabilité contient également certains critères d'exclusions comme les armes, le tabac, l'alcool, l'énergie nucléaire, les jeux de hasard et les divertissements pour adultes.

Les thèmes centraux pris en comptes pour la notification des placements de la CPBienne sont:

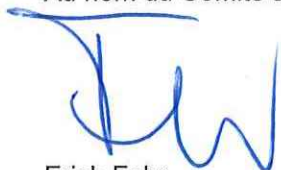
- Le réchauffement climatique
- L'eau
- La pollution et les déchets
- Le capital humain
- Les produits et services
- La gouvernance

## 8 Entrée en vigueur

La présente stratégie a été approuvée par le Comité administratif de la CPBienne le 14 septembre 2021 et est entrée en vigueur à cette même date.

Bienne, le 14 septembre 2021

Au nom du Comité administratif



Erich Fehr  
Président



Bruno Bianchet  
Vice-président